

FAQ- Foire aux questions

Messages d'erreur techniques



Le numéro AVS est déjà existant

Par le biais de la milice ou en tant que collaborateur de l'administration fédérale, un compte avec le numéro AVS existe déjà dans le LMS. Dans certains cas, les comptes doivent être réactivés.

Solution

Utiliser le compte existant avec les données d'utilisateur (numéro AVS et mot de passe enregistré). En cas d'autre message d'erreur, contacter la hotline LMS (bpl@swissteach.ch).



La réinitialisation du mot de passe ne fonctionne pas

Il faut impérativement indiquer l'adresse e-mail enregistrée pour la réinitialisation. Pour des raisons de sécurité, le numéro AVS est comparé à l'adresse e-mail enregistrée. Le lien pour la réinitialisation ne sera envoyé qu'en cas de concordance.

Solution

Si l'adresse e-mail n'est plus disponible ou n'est pas connue : demande de réinitialisation du mot de passe à la hotline LMS (bpl@swissteach.ch).



Les cours du KFK ne sont pas visibles après le login

Les collaborateurs de la Confédération (autres départements, groupement D, RUAG) doivent être autorisés à suivre les cours du KFK.

Solution

Demande d'activation pour les cours du KFK à la hotline LMS (bpl@swissteach.ch).



Inscription groupée, plusieurs participants

Chaque participant doit s'inscrire individuellement, avec ses données personnelles, car les informations spécifiques au cours et à la classe sont envoyées via le LMS.

Solution

Les participants s'inscrivent individuellement et de manière autonome pour les cours concernés. Les cours pour les entreprises qui ne sont pas répertoriés dans le LMS se font par le biais d'un contact avec le responsable du cours/en accord avec le KFK.

Questions relatives au contenu



Le cours est complet

Les ressources limitent le nombre de participants possibles aux cours.

Solution

S'il y en existe une, s'inscrire sur la liste d'attente. Les responsables de cours prennent contact avec les personnes figurant sur les listes d'attente. Si possible, choisir une autre date de cours.



Formulaires de cours remplis

Des informations spécifiques sont actuellement nécessaires pour les convocations militaires.

Solution

En règle générale, les formulaires de cours remplis sont nécessaires aux responsables de cours. Les dérogations à cette règle sont décrites dans les descriptions de cours.



Participants CAS/MAS

Les cours ne peuvent pas être suivis dans les délais requis.

Solution Adressez-vous au responsable du cours.